



**PLAINES DE VACANCES**  
**POUR LES ENFANTS**  
**DE 2,5 à 12 ans**  
**Sous le signe des "couleurs"**

**Du 4 juillet au 24 août 2022**

**Chers Parents,**

La Commune d'Ixelles propose à vos enfants de passer d'agréables vacances à la plaine de jeux des écoles 7 et 8 (BO - Boondael) pour les enfants âgés de 2,5 à 5 ans et dans le spacieux et verdoyant « Domaine de Longchamp » à Basse-Wavre (BW) pour les enfants de 5 à 12 ans.

**Au programme cette année : « Les Couleurs »**

- Semaine 1 (du 4/07 au 08/07) : Bleu - « L'eau sous toutes ses formes »
- Semaine 2 (11/07 au 15/07) : Rouge - « A la conquête des couleurs vives »
- Semaine 3 (18/07 au 22/07) : Jaune - « C'est quoi ta saison préférée ? »
- Semaine 4 (25/07 au 29/07) : Blanc - « Les blancs en neige »
- Semaine 5 (1/08 au 5/08) : Orange - « A la conquête de l'Afrique »
- Semaine 6 (8/08 au 12/08) : Vert - « Promenons-nous dans les bois »
- Semaine 7 (15/08 au 19/08) : Violet - « De la tête aux pieds »
- Semaine 8 (22/08 au 24/08) : Arc-en-ciel - « La kermesse des couleurs »

Les équipes d'animation emmèneront les plus petits (**2,5 à 5 ans**) à la découverte de ce thème décliné chaque semaine au travers de différentes activités : théâtre de marionnettes, peinture, musique et danse, psychomotricité, cuisine, bibliothèque, ...

Les plus grands (**5 à 12 ans**) voyageront autour « des Couleurs » au travers d'ateliers créatifs et de découvertes, de jeux de stratégie et de relais, d'activités « bien-être » ou sportives.

Vos enfants sont accueillis du lundi au vendredi inclus, de **7h15 à 18h00** par des animateur·rice·s qualifié·e·s sous la direction de coordinateur·rice·s expérimenté·e·s.

Les plaines de vacances sont agréées par l'O.N.E. (Office de la Naissance et de l'Enfance). Elles sont couvertes par des assurances et une permanence paramédicale y est assurée quotidiennement le matin.

**Où sont accueillis vos enfants ? :**

- Les enfants de 2,5 à 5 ans sont accueillis **aux écoles 7 et 8** (av. du Bois de la Cambre 211).
- Les enfants de 5 à 12 ans prennent le car vers Basse-Wavre au départ de :
  - l'arrière de l'école n°5, rue A. De Witte 29-31.
  - **Aux écoles 7 et 8** avenue du Bois de la Cambre 211.

Les heures de départ et de retour des cars pour la plaine de Basse-Wavre sont fixées respectivement à **8h15 et 17h15**. Un enfant inscrit au départ de l'école 5 doit impérativement revenir à l'école 5, de même qu'un enfant inscrit au départ des écoles 7-8 doit impérativement revenir aux écoles 7-8. Le choix se fait au moment de l'inscription et est définitif.

## TARIFS

### **Les tarifs de base des Centres de vacances (animations et collations comprises):**

- 25€ par semaine et par enfant
- 40€ par semaine pour 2 enfants d'une même fratrie pour la même semaine
- 52,50€ par semaine pour 3 enfants d'une même fratrie pour la même semaine
- 60€ par semaine pour 4 enfants d'une même fratrie pour la même semaine

### **Repas chauds : Tarifs de base + Forfait « Repas chauds » de 21,00 Euros par semaine et par enfant Basse-Wavre (enfants de 5 à 12 ans)**

- Tarifs de base + Forfait « Transports » de 13,50 EUR par semaine et par enfant

**Assurance (pour les enfants ne fréquentant pas les écoles communales d'Ixelles) : 4 EUR à payer une seule fois lors de l'inscription, cette assurance est valable pour toute la durée du séjour.**

### **Inscriptions au secrétariat de l'école de votre enfant:**

Les inscriptions se font par semaine en fonction du nombre de places disponibles  
du 2 au 20 mai 2022

- ⇒ Les fiches d'inscription et la fiche de santé sont à télécharger sur le site de l'école ou de la Commune.
- ⇒ Votre dossier complet (fiche de santé complétée et signée + fiche d'inscription complétée et signée) est à déposer au secrétariat de l'école.

Toute inscription d'un enfant est considérée définitive à la signature des documents d'inscription ou de prolongation. Les frais de fréquentation pour la période d'inscription sont dus ce qui implique l'obligation de paiement, même si l'enfant ne fréquente pas la plaine.

Les inscriptions effectuées dans les écoles pourront être annulées au plus tard 14 jours calendrier après réception du virement, auprès du secrétariat de l'école. Ce délai débute le lendemain de la date indiquée au verso du virement.

### **Paiements :**

Afin de vous permettre d'échelonner vos paiements et d'assurer une gestion efficace de la plaine, deux dates limites de paiement vous sont proposées :

- Date limite pour le paiement des inscriptions du mois de juillet : **24.06.2022**
- Date limite pour le paiement des inscriptions du mois d'août : **22.07.2022**

**Attention** : les plaines seront fermées :

- le vendredi 1<sup>er</sup>,
- le jeudi 21 juillet,
- le lundi 15 août,
- les jeudi 25 et vendredi 26 août 2022.

\* En cas de problème de transport vers Basse-Wavre, le service de l'Instruction publique organisera des animations avec les enfants au sein d'une école communale d'Ixelles.

\* La législation vous permet une déductibilité fiscale et certaines mutualités interviennent dans vos frais d'inscription.

**Renseignements** : Instruction publique - tél : 02/515.65.11.

# Bonnes vacances !